



Commandement de la région Terre Nord-Est, commandement des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne.

Metz, le

0 1 DEC. 2011

N° 7766 /DEF/EMSD Metz/DIVSOUT/BSI/SSE

Le général de corps d'armée Pascal PÉRAN, gouverneur militaire de Metz, officier général de la zone de défense et de sécurité Est, commandant la région Terre Nord-Est, commandant les forces françaises et l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

**OBJET** 

: Boissy-le-Bois (60) – POS.

RÉFÉRENCE

: Lettre du 23 novembre 2011.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Boissy-le-Bois les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan d'occupation des sols.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce ban communal n'est grevé par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence et qu'aucun immeuble militaire n'y est implanté.

C'est pourquoi, je ne souhaite pas participer aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme, ni recevoir le projet arrêté, pour avis.

Par ailleurs, de nouveaux textes relatifs à la gestion du domaine militaire, en cours d'élaboration, paraîtront d'ici fin 2011. En conséquence, je vous précise que ces dossiers seront, dès parution de ces textes, traités par la base de défense territorialement compétente.

COPIES: COMBdD Creil USID Creil

Par ordre. Le Colonel Yves LÉVÊQUE chef de la division

métiers du soutien

